

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels

### Demande de délivrance d'une garantie de restitution

Le Museum Rietberg (Zurich) a présenté, conformément aux art. 10 et 11 de la loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels (RS 444.1) et à l'art. 7 de l'ordonnance y relative du 13 avril 2005 (RS 444.11), la demande de délivrance de garantie de restitution suivante:

- A. Nom et adresse de l'institution prêteuse:
  - Nancy Fessenden, 1158 Fifth Avenue, Apt. 9B, New York, NY 10029-6917, USA
  - Chattrapati Shivaji Maharaj Vastu Sangrahalaya, (former Prince of Wales Museum of Western India), 159/61, M.G. Road, Fort, 400 023 Mumbai, India
  - The City Palace Museum, Udaipur, Maharana of Mewar Charitable Foundation, The City Palace Complex, 3130001 Udaipur, India
  - Musée Guimet, 6, place d'Iéna, 75116 Paris, France;
- B. Description du bien culturel: cf. annexe<sup>1</sup>;
- C. Indication la plus précise possible de la provenance du bien culturel: cf. annexe<sup>1</sup>;
- D. Date prévue de l'importation temporaire du bien culturel en Suisse: 4 avril 2011;
- E. Date prévue de l'exportation du bien culturel hors de Suisse: 8 septembre 2011;
- F. Durée de l'exposition: du 1<sup>er</sup> mai 2011 jusqu'au 21 août 2011;
- G. Durée demandée pour la garantie de restitution: du 4 avril 2011 jusqu'au 8 septembre 2011.

<sup>1</sup> La demande (et son annexe) sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de la culture ([www.bak.admin.ch/kgg](http://www.bak.admin.ch/kgg), rubrique «Demandes de délivrance d'une garantie de restitution»); elles peuvent encore être retirées auprès de l'Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.

Service spécialisé transfert international des biens culturels, Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.

Les oppositions contre la délivrance d'une garantie de restitution doivent être déposées dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication auprès du service spécialisé.

1<sup>er</sup> mars 2011

Office fédéral de la culture:

Service spécialisé transfert international  
des biens culturels